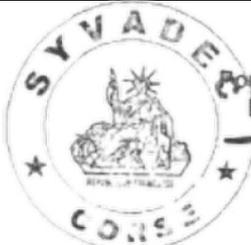


**Bureau Syndical du
14 juin 2024**

DELIBERATION N° 2024-06-035

Autorisation de signature de l'accord cadre de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport des bennes depuis les installations du SYVADEC -2 lots

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, à quatorze heures, le Bureau Syndical convoqué le 7 juin 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	15	15	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs :			
Absents : MARCHETTI François-Marie, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Panrace			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 26/06/2024 et de la publication de l'acte le : 26/06/2024		 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>	

Le Président expose,

Compte-tenu de leur infructuosité, les lots relatifs au transport des bennes de la recyclerie de Corte et de l'éco-point de San-Lorenzo (anciennement lots n° 6 et 9 de la procédure initiale détaillée ci-dessus) ont fait l'objet d'une procédure avec négociation au titre de l'article R2124-3 du Code de la commande publique avec les candidats ayant remis une offre à la consultation initiale et dont la candidature a été admise.

Les conditions initiales du marché et les critères de sélection des offres n'ont pas été modifiés.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes avec un maximum fixé par lot, à savoir :

Lot 06	Recyclerie de CORTE	230 000 € HT
Lot 09	Eco point de San Lorenzo	10 000 € HT

La commission d'appel d'offres du 14 juin a examiné, puis classé les offres déposées par le ou les différents candidats selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations analysé sur la base d'un DQE masqué	70.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Les moyens techniques : le matériel envisagé pour l'exécution du marché	6.0
2.2-Les moyens humains : personnels et qualifications	5.0
2.3-La méthodologie détaillée mise en œuvre pour assurer la prestation	15.0
2.4-Les moyens supplémentaires envisagés pour faire face à la saisonnalité.	4.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des deux lots des accords-cadres relatifs à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes de déchets depuis les installations du SYVADEC avec le candidat ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la commande publique,
 Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
 Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,
 Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 14 juin 2024,
 Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
 Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20240614-2024-06-035-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport des bennes depuis les installations du SYVADE avec les entreprises suivantes :
 - la société Transport Albertini, pour le lot 6 pour la recyclerie de Corte
 - la société AM Transport et TP2B, pour le lot 9 pour l'Ecopoint de San Lorenzo
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240614-2024-06-035-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024